

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Vert·e·s
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 18 octobre 2022 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- Mme Alma Diaz, trésorière du Parlement des jeunes
- Mme Lara Zender, membre du Parlement des jeunes, suppléante de Aurèle Bula
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbroyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Nelly Sébastien, adjointe au chef de service des sports
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- M. Grégory Duc, commandant, chef du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- Mme Roxann Durini, assistante administrative, SISMN

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participant-e-s, le chef de dicastère ouvre la séance en informant les commissaires des changements intervenus à la tête de ses services et excuse l'absence de Mme Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial (SDJ) ainsi que celle de M. Tobler, chef du poste permanent (SISMN). Il indique encore qu'au vu de la situation actuelle, tous les postes liés à l'énergie (électricité, eau, gaz) ont été augmentés de 25% pour l'exercice et de 50% pour les carburants.

115 / Parlement des jeunes

À partir de 2023, le centre comptable du Parlement des jeunes (PJ) sera géré comme celui des autres centres de l'administration, à savoir que le montant du budget de CHF 14'000.- sera réparti dans les différents comptes y relatifs.

À l'instar des années précédentes, le PJ a budgétisé pour chaque axe de travail, géré par différents groupes de travail, des montants répartis de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement, CHF 1'000.-.
- Projet internes, CHF 8'000.-.
- Projets externes, CHF 5'000.-.

L'année 2023 sera marquée par le 30^e anniversaire du PJ et les élections fédérales. À cet effet, plusieurs événements seront organisés et la promotion sera assurée via leur chaîne YouTube. Pour rendre les assemblées générales plus attractives, le PJ a l'intention d'organiser des "afters". S'agissant du soutien alloué aux projets externes portés par les jeunes, dont les subventions sont décidées lors des assemblées générales, un formulaire a été créé. Même si les montants accordés sont modestes, l'accès à ces soutiens est facilité et au besoin, le PJ peut également accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet.

Avec l'organisation de la Conférence des Parlements des Jeunes les 21 et 22 octobre 2022 ou encore l'organisation de la soirée des "Nouveaux majeurs" et les différents événements cités (shuffle, trocs, Jeudredis musicaux, tournois, débats etc.), le PJ poursuit le développement de ses activités.

Enfin, il est indiqué que les frais liés aux apéritifs sont financés exclusivement par le PJ, par exemple, en tenant le vestiaire lors de soirées à Bikini Test. En

autre s'agissant de la consommation d'alcool, le PJ procède aux vérifications d'usage concernant l'âge lors des événements organisés.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Les échanges avec le Canton sur la réforme en matière de santé sexuelle se sont poursuivis durant l'année. Les trois entités, que sont les Centres de santé sexuelle-planning familial des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualité Neuchâtel, ont négocié avec le Canton les termes de leur contrat de prestations. En ce qui concerne La Chaux-de-Fonds et sous réserve de la ratification de ce dernier par l'État, la subvention a pu être légèrement augmentée, ce qui est rassurant pour la pérennité des activités du centre.

A futur, les tarifs appliqués par les trois entités devront être harmonisés, ce qui aura un impact sur les recettes dès lors que les prestations délivrées avaient dû être augmentées pour des raisons budgétaires.

En ce qui concerne les coûts informatiques imputés dans chaque centre, il n'y a plus de possibilité de les réduire davantage, l'équipe travaillant avec le strict minimum.

482 / Centre de santé scolaire

Le Centre fonctionne bien et l'engagement ce printemps de la nouvelle infirmière scolaire, qui travaillait auparavant au RHNE en pédiatrie, a été très bien accueilli. Elle suivra en 2023 une formation (CAS en santé publique CHF 4'800.- budgétisé au centre RH). Pour rappel, la santé scolaire concerne 4600 enfants et le centre, qui reçoit beaucoup de demandes et de sollicitations en la matière, se doit de les honorer. Pour ce faire, le budget *Prestations de services de tiers* de CHF 37'000.- a été ramené au même niveau que les années ayant précédé la Covid-19.

483 / Centre d'orthophonie

La liste d'attente a pu être réduite de moitié durant l'année (80 enfants actuellement), ce qui est positif. En outre, depuis septembre, des consultations gratuites de 30 minutes sont proposées aux parents pour leur enfant âgé entre 2 et 3 ans, ce qui permet de les orienter plus rapidement en attendant l'éventuel bilan. Certains troubles du langage pouvant être causés par d'autres facteurs (surdité par exemple).

S'agissant des frais liés à la formation, ils sont comptabilisés dans le centre des RH, exceptés ceux pour la formation permanente cantonale liée aux trois centres (Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds). Pour cette dernière, un tournus annuel est effectué et l'un des trois centres se charge d'organiser la formation pour les trois entités. Les frais sont ensuite répartis et le compte *Prestations de services de tiers* enregistre les remboursements des deux autres centres d'orthophonie. La ligne budgétaire reste stable.

Il est encore indiqué que le centre fait appel de plus en plus souvent à des traducteurs pour les parents allophones. Le montant budgétisé dans le compte *Subvention aux personnes physiques* est variable en fonction des années.

Enfin au sujet des frais informatiques, ils concernent avant tout les licences des programmes métiers indispensables. Le partage des PC, un pour deux orthophonistes, ayant d'ores et déjà été organisé, il est difficile de réduire les coûts.

520 / Service des sports

Les projets de rénovation (piscine et patinoire) du site des Mélèzes occupent le service de manière importante. Au vu de l'augmentation des charges énergétiques, l'assainissement des installations devient essentiel. Dans cet esprit, le service a souhaité analyser les solutions d'optimisation des deux installations, en termes de consommation énergétique, avant de démarrer les travaux de rénovation de la piscine, ce qui a nécessité plus de temps. La mise à l'enquête publique a été déposée en août de cette année et le chantier débutera dans le courant du mois d'août 2023 pour s'achever en juin 2024.

En parallèle, le service a poursuivi sa mission visant à encourager et promouvoir le sport et le mouvement. À ce titre, un nouveau défi sera proposé le 24 octobre 2022 "la Verticale Espacité", une course d'escaliers dans la Tour Espacité. Grâce au sponsoring d'entreprises locales, l'opération est neutre pour ce qui a trait aux finances. Le service reste par ailleurs très impliqué dans l'organisation d'autres événements tels que les Family Games avec une fréquentation qui a doublé en 2022, Midi-Tonus ou encore la Trotteuse-Tissot.

Concernant les frais informatiques, le travail de rationalisation a d'ores et déjà été fait et les coûts imputés dans les centres sont liés aux programmes métiers nécessaires. Au niveau des terminaux, l'équipe de la Charrière (6 personnes) dispose par exemple d'un seul PC et d'une imprimante.

S'agissant des charges de transfert, le tableau est passé en revue. Il est indiqué qu'il y a plusieurs types de soutien :

- **La subvention annuelle.**
- **La subvention ponctuelle octroyée dans le cadre de l'organisation de championnat d'envergure.**

L'enveloppe globale a été augmentée de CHF 3'000.- en 2023 pour répondre aux éventuelles sollicitations qui arriveraient durant l'année. Concernant le Tour de Romandie, la subvention de CHF 52'000.- pour l'arrivée de l'étape le 27 avril 2023 a été versée au comité d'organisation en 2022.

- **Le prêt financier.**

Pour ce qui est du Tennis-Club, les CHF 8'000.- budgétisés concernent une subvention utilisée directement pour amortir un prêt sans intérêt, accordé par la Ville au Club. Les CHF 500.- correspondent aux intérêts qui seraient dus selon les règles comptables de MCH2.

Et enfin

- **La mise à disposition d'infrastructures sportives à des conditions favorables.** À noter que le tarif de location est réduit de moitié lorsque les installations sont utilisées par des juniors.

Concernant ce type de soutien, bien que moins visible, il est néanmoins important pour les clubs/sociétés. Le forfait annuel de location de la glace pour le HCC est par exemple de CHF 10'000.-. D'autres clubs bénéficient du nettoyage des vestiaires ou encore de l'utilisation exclusive d'installations.

À ce sujet et à moyen terme, le service prévoit de faire un état de situation exhaustif pour valoriser ce soutien sous la forme d'un rapport. Une réflexion de fond sera également menée pour définir plus précisément les critères d'octroi des subventions, ceci en associant la Commission des sports. À ce propos, le service est invité à intégrer les sports moins "populaires", tels que le basket ou handball par exemple. Dans l'intervalle et pour donner suite à la demande d'un commissaire, il est décidé d'adapter la subvention prévue en 2023 pour le HC Star.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Tel qu'annoncé dans les objectifs prévus dans le programme de législature, le site de la Charrière devra faire l'objet de travaux de rénovation. Le bas de la tribune Antenen (Est), fermée lors du récent match contre le Servette FC,

était nécessaire pour des raisons de sécurité, en raison de la détérioration des fers à béton. Il est relevé également que l'éclairage du stade est vieillissant et que les ampoules doivent être changées ponctuellement. Prochainement, un groupe de travail sera créé pour avancer sur la planification des travaux, en parallèle d'une étude patrimoniale/historique du site qui sera faite à l'interne.

En ce qui concerne la piste d'athlétisme, son homologation doit être renouvelée par Swiss Olympic, condition requise pour organiser le Résisprint. Bien qu'il y ait des chances à ce que l'homologation soit délivrée prochainement, la sous-couche de la piste continue à bouger et une rénovation complète devient indispensable. Pour les 6 couloirs, cette dernière a été chiffrée à environ CHF 2 Mio et à CHF 4 Mio pour une piste à 8 couloirs. À noter que toute l'installation appartient à la Ville et que le SEP Olympic prend à sa charge des équipements spécifiques, par exemple dernièrement, l'acquisition d'un système de détection des faux départs.

Au sujet des terrains, le ratio coût/entretien entre les terrains synthétiques et végétaux n'est pas si important et la pelouse synthétique offre des avantages quant à l'utilisation plus étendue. Pour ce qui est de la rénovation du terrain des Foulets, le Conseil d'État a admis récemment le recours des opposant-e-s au projet et il y aura lieu d'entamer une réflexion avant de pouvoir se positionner. À noter que le crédit accordé par le législatif peut être utilisé pendant 15 ans dès lors qu'il a été activé.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Les investissements prévus pour le remplacement de l'éclairage de la piscine des Arêtes (LED) permettront une meilleure efficacité énergétique. Avec cette même idée d'optimiser l'aspect énergétique et compte tenu des coûts élevés liés à la ventilation, un investissement de CHF 20'000.- a été budgétisé pour réaliser une étude CVSE avant de procéder au changement du monobloc qui arrive en fin de vie. À relever que l'eau des bassins des deux sites est chauffée par le chauffage à distance.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Comme mentionné précédemment, les travaux de rénovation de la piscine débiteront dans le courant du mois d'août 2023. Ceci ne devrait pas avoir un impact sur le compte *Entrées* puisque les recettes proviennent en grande partie de la vente des abonnements en début de saison.

En ce qui concerne la rénovation de la patinoire, les travaux en vue de présenter l'avant-projet se poursuivent. Pour rappel, le Conseil général avait souhaité lors de l'acceptation du crédit d'étude que le projet soit plus ambitieux. Conscient des finances de la Ville, le Comité de pilotage étudie, en parallèle à la question du "naming", différentes pistes pour diminuer la charge financière afin de pouvoir présenter un projet qui réponde aux besoins et aux ressources. Viteos est intégré au projet pour la partie énergétique par le biais d'un "contracting". D'autres contacts ont d'ores et déjà été initiés et les parties prenantes seront associées le moment venu.

550 / Service de la jeunesse

De nouvelles activités ont été proposées durant l'été en complément des activités habituelles. Pour répondre à la demande des parents, "des aventures estivales" ont été organisées à la journée durant la dernière semaine des vacances scolaires pour les 3e à la 8e Harmos. Un mini-camp, avec une nuit sous tente dans le Jura et un retour sous forme de rallye à La Chaux-de-Fonds, a été apprécié par les enfants. Cette offre sera reconduite en 2023 dès lors que la fréquentation a été satisfaisante.

Concernant le projet Haut'Boulot (partenariat avec Le Locle, le Service d'éducation de rue et Job Service), la demande de subvention à l'OFAS a abouti avec une subvention accordée de CHF 385'000.- pour les quatre premières années du projet. Il a été reconnu comme un projet novateur et d'intérêt national. Ce dispositif permettra aux jeunes d'accéder aux petits jobs via une plate-forme, favorisant et facilitant les échanges entre "employeurs" et jeunes. La subvention n'a pas été intégrée dans le budget dès lors que la décision est tombée récemment et que c'est un projet conjoint avec Le Locle. Il y aura lieu de préciser les modalités comptables. À noter, qu'aucune subvention cantonale n'a été accordée pour ce projet.

En 2023, le service fêtera le 50^e anniversaire du secteur animation dans les locaux de Serre 12. Ce sera l'occasion de mettre en lumière les activités au travers de festivités qui restent à planifier.

Le secrétariat du service a organisé l'offre liée à la carte vacances qui permet aux jeunes (12-17 ans) pour CHF 20.- de profiter de plusieurs activités durant l'été entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Ce sont 413 cartes qui ont été vendues. Les recettes couvrant en partie les dépenses, la baisse de prix de la carte (20.- contre CHF 25.- jusqu'en 2019) paraît supportable, notamment

au regard des aspects liés à l'accès aux loisirs et autres bénéfiques en faveur de la jeunesse.

Enfin au sujet des coûts informatiques imputés dans les centres, une économie ne paraît à ce stade pas possible dès lors que le nombre de terminaux installés ne peut être réduit. Les coûts concernent majoritairement les programmes informatiques (Etic, dès 2023 GECO4 : programme accueil extrafamilial et mise en place de la GED inscription pour le secteur parascolaire...).

551 / Accueil parascolaire

La nouvelle responsable du secteur (ancienne adjointe) a pris ses fonctions en mars 2022 et une nouvelle responsable adjointe a été nommée en mai 2022, consolidant les pratiques éducatives et l'encadrement des équipes. Les vacances découvertes ont été réorganisées en fonction des tranches d'âge des enfants et des structures, ce qui s'avère très positif en matière d'activités.

Dans le cadre de sa formation de responsable de structure, cette dernière effectue son travail de mémoire sous forme d'audit avec un questionnaire dédié aux enfants pour ce qui a trait aux repas en structure. C'est un outil intéressant, permettant de donner la parole aux enfants.

Au sujet des frais liés aux repas, il est indiqué que la hausse de 0.20 cts impacte le budget des centres 551 et 552 (repas entre CHF 6.90 et CHF 7.90 en fonction des tranches d'âge). Le prestataire donnant entière satisfaction, un avenant au contrat sera signé prochainement. À noter que le four installé à l'Annexe a été pris en charge par le prestataire.

Il s'agira de vérifier dans quelle mesure le prix de la journée, définie par le Canton dans sa réglementation, tiendra compte des hausses énergétiques ainsi que celles des autres postes.

Concernant la révision de la LAE, les travaux se poursuivent en vue d'une réforme cantonale. À ce stade et bien que répondant au taux de couverture de 20% prévu par la loi, les places d'accueil proposées sont insuffisantes selon les listes d'attente gérées par le Service. La Confédération prévoit de réformer ce domaine dans les prochaines années et le Canton évoque d'ores et déjà plusieurs pistes d'adaptation. Il s'agira de rester extrêmement attentif à ce que les charges puissent être réparties équitablement, les coûts étant élevés pour une commune comme La Chaux-de-Fonds où la part communale est importante.

À noter que le projet pilote d'école à journée continue "ma journée à l'école" (MAE) est à ce stade en attente, le financement cantonal devant être précisé.

Au sujet des investissements, la rénovation de la cuisine de la structure du Doubs 34 chiffrée à CHF 51'000.-, comprend le déplacement des appareils électroménagers utiles au quotidien (suppression des appareils inutiles) et la réorganisation et rénovation de l'espace. Les travaux seront suivis par le Service des bâtiments et du logement.

552 / Accueil préscolaire

Dès janvier 2022, une nouvelle responsable du secteur préscolaire a pris ses fonctions après le départ en retraite anticipée de l'ancienne responsable. Elle a débuté sa formation de DIE en août 2022 pour l'achever à fin novembre 2023. Des changements progressifs des pratiques professionnelles et procédures au sein des deux crèches communales ont lieu.

Le crédit budgétaire de CHF 31'000.- en 2023 pour la crèche Chat Telot concerne plusieurs éléments ; la rénovation des vestiaires, l'aménagement d'une zone vestiaire pour les plus grands, fermée par une porte coupe-feu et les parties en bois à l'extérieur. Les travaux seront également suivis par le Service des bâtiments et du logement.

870 / Défense incendie région

Les travaux initiés depuis plusieurs années concernant les conditions-cadres du SISMN se sont poursuivis avec l'arrivée en septembre 2022 du nouveau commandant. L'étude et l'analyse menées, notamment au moyen d'une enquête de satisfaction auprès du personnel en début d'année, ont permis de définir les priorités et plusieurs points d'amélioration ont été identifiés pour pallier les problématiques. Ils nécessiteront une attention particulière afin de pérenniser les missions du service. Les enjeux sont importants, tant pour le personnel que pour le service. En effet, les standards de sécurité doivent être garantis pour obtenir la certification de l'Inter association du sauvetage (IAS) afin de continuer à exploiter un service de sauvetage ambulancier.

Actuellement, une dérogation a dû être demandée au Conseiller d'État en charge de la santé. Quand bien même, cette dernière a été octroyée provisoirement jusqu'à fin 2024 par l'IAS, il s'agira, à l'échéance, d'avoir des équipages 100 % conformes aux standards, 365 jours par an et 24/24h. Par ambulance, cela signifie à minima un-e ambulancier-ère ES et un-e

technicienne ambulancier-ère. À noter que le SISMN met à disposition du dispositif ambulancier cantonal, 2,36 ambulances annualisées.

Aujourd'hui, sur une journée de 24h passées en caserne, seules 17h sont comptabilisées et il est difficile en regard de ces conditions de recruter du personnel formé, voire de le fidéliser. À l'instar de ce qui se fait dans les autres organisations romandes, l'idée est de comptabiliser une heure pour une heure, ce qui aura, sous réserve de l'acceptation dudit projet, un impact sur la dotation et les finances. En outre, il a été proposé de ne plus compter les aspirant-e-s SP dans l'effectif durant leur formation de 3 ans dès lors qu'ils sont à l'Ecole latine la plupart du temps.

À relever que le SISMN offre une mixité au niveau des fonctions, un-e sapeur-pompier professionnel-le et technicien-ne ambulancier-ère peut accompagner l'ambulancier-ère ES pour une intervention, ce qui amène une plus-value non seulement au niveau de l'attractivité de la fonction mais également sur le terrain lors d'accidents de la route par exemple. En outre, cette organisation permet d'optimiser les charges de personnel.

Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, il est rappelé qu'ils ne sont pas uniquement à la charge de la Ville. Ils sont financés en partie par le fonds des missions cantonales et les autres communes des Montagnes neuchâteloises sur la base de l'unité de risque calculée annuellement par l'ECAP. L'excédent de charges est financé à 67% par la Ville (les 33% restants par les communes des Montagnes neuchâteloises : Le Locle, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Planchettes, Les Ponts-de-Martel et La Sagne). Pour rappel, l'unité de risque prend en compte le nombre d'habitant-e-s, le nombre d'emplois ainsi que la valeur d'assurance des bâtiments.

En ce qui concerne l'augmentation du budget *Formation métier*, elle s'explique par une gestion prévisionnelle des départs. Pour remplacer les départs en retraite et au vu des difficultés à engager du personnel formé, le SISMN axe son recrutement sur de jeunes aspirant-e-s de la région en tenant compte de la durée de la formation de trois ans. En 2023, il est prévu de former 4 aspirant-e-s.

Au sujet des frais informatiques et bien que ces derniers soient comptabilisés dans le centre depuis 2022, les coûts semblent incompressibles dès lors qu'ils sont liés aux systèmes relatifs à la gestion des pompiers/ambulanciers, aux licences ou encore à la centrale d'alarme. Par ailleurs, tous les véhicules ont été équipés de tablettes pour être géolocalisés. Une analyse sera

toutefois réalisée par le nouveau commandant mais des économies semblent peu probables.

À propos des recettes enregistrées pour les investissements suivants : Radio Polycom, Appareils PAR, Armoire de séchage local PR et remplacement tronçonneuses et outils de coupe, il s'agit de la prise en charge de 50% par l'ECAP.

871 / Service ambulancier

Il est rappelé aux commissaires que l'excédent de charges – qui représente les coûts non-couverts par la facturation des prestations – est mutualisé au niveau cantonal et ensuite refacturé aux communes selon la répartition au prorata du nombre d'habitants.

Le compte *Autres charges du personnel* enregistre les visites médicales réglementaires liées à l'organisation. Le montant de CHF 10'000.- au compte *Conseillers externes – Experts* a été budgétisé en vue de l'implémentation du nouvel horaire.

Enfin s'agissant de l'achat d'une nouvelle ambulance porté au budget, un rapport du Conseil communal sera présenté au Conseil général au premier trimestre 2023. Une fois le crédit accordé et les procédures liées au marché public finalisées, le 50% du montant devra être versé lors de la commande et le solde à la livraison, ce qui explique que les montants sont répartis sur deux exercices. Avec la nouvelle organisation en place consistant à faire appel à l'ambulance la plus proche, les ambulances parcourent plus de kilomètres qu'auparavant. Elles sont remplacées tous les 5 ans pour éviter des frais de réparation trop importants selon une planification définie.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville (coût par habitant).

890 / OPC Organism. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission

Cédric Haldimann